

mes droit lors de rupture mon,mon ex veut me faire la viedur

Par **océanat**, le **06/06/2009** à **18:46**

Bonjour a vous tous,

Je cherche de l'aide au plus vite. Mon conjoint de fait n'a pas aimer que je découvre sa double vie qu'il avait avec une autre femme. Nous avons acheté une maison et elle est au deux noms. La il est parti chez elle mais il ma menacer que je dois être partir d'ici dimanche sinon c'est lui qui va me sortir de force mais moi je suis avec mes deux enfants qui ne sont pas les siens. Ce n'est pas facile se reloger avec deux enfants tandis que lui est seul et en plus il est allé se réfugier chez l'autre. Il est tellement fâché après moi que j'aies tout découvert qu'il ne veut meme pas vendre la maison il m'a dit qu'il va dès lundi déclarer faillit et que je n'aurai pas le choix d'embarquer dans sa faillite et qu'il va salir mon nom comme le sien car lui il est déjà sur une proposition au consommateur. Peut-il vraiment faire une faillite juste pour une maison de \$112 000 sans même essayé qu'on la vende? Car il n'a aucune autre dette lui a cause de sa proposition au consommateur? J'ai toujours tout fait pour lui et toujours été correct avec lui mais il n'a pas aimer que je découvre tout. Il a téléphoner toute la nuit pour me faire des menaces alors je ne répondais plus au téléphone tellement on avait peur les enfants et moi et nous n'avons pas dormi. Il a même virer mon sac a main a l'envers et a pris ma carte de guichet automatique en disant tu n, en a plus besoin mais c'est un compte conjoint et j'en avais besoin pour mangé en fin de semaine.

J'aimerais bien savoir quels sont mes droits car je n'ai pas les moyen je suis présentement au chômage.

En espérant être éclairer au plus vite

Merci a vous tous

Par **Ishou**, le **06/06/2009** à **19:22**

Vous êtes au québec. Difficile de vous éclairer sachant que le droit doit être différent là-bas

Par **océanat**, le **06/06/2009** à **22:01**

bonjour,

Excusez moi dans ma recherche j'avais bien précisé que je cherchais de l'aide au québec et on m'a dirigé sur votre forum. Ouffff je ne suis pas plus avancé moi la.

Merci quand même a bientôt

Par mathou, le 06/06/2009 à 22:19

:?

Effectivement, ça va être un peu difficile de vous guider en droit canadien Image not found or type unknown

Pour avoir un peu travaillé sur la législation familiale québécoise, qui est très avancée par rapport à la nôtre en matière de recompositions familiales, j'ai vu qu'il existait des structures d'accueil et d'informations pour les séparations difficiles. Essayez de vous renseigner pour voir s'il n'y en a pas une à proximité, et regardez s'il n'y a pas de consultations gratuites au tribunal avec des avocats, comme il existe en France. Prenez contact avec la banque aussi au sujet de votre carte, et créez-vous un compte personnel pour vos ressources afin qu'il n'y ait pas accès. S'il continue à vous menacer, portez plainte.

Dans tous les cas, je pense que votre compagnon (conjoint de fait = vous n'êtes pas mariés ?) en rajoute dans les menaces, à un moment où il vous sait vulnérable. Ca m'étonnerait qu'en droit canadien on puisse se déclarer failli comme ça alors qu'il existe un bien immobilier capable d'éponger les dettes, ce serait contraire à tous les principes juridiques.

Je suis désolée de ne pas pouvoir vous aider davantage, j'espère que vous trouverez une structure à même de vous aider. Bon courage.